



22.3659

Motion Romano Marco.

**Einreisesperre gegen Personen,
die in Italien wegen Verbindungen
zur Mafia gemäss Artikel 416bis
des italienischen Strafgesetzbuchs
verurteilt sind**

Motion Romano Marco.

**Interdiction d'entrée
pour les personnes condamnées
en Italie pour appartenance à la mafia
en vertu de l'article 416bis
du code pénal italien**

Mozione Romano Marco.

**Divieto di entrata per persone
condannate in Italia
per appartenenza alla mafia
giusta l'articolo 416bis
del Codice penale italiano**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 07.06.23

Romano Marco (M-E, TI): Répondant à mon interpellation 21.3658, "Organisations mafieuses internationales actives en Suisse", déposée en 2021, le Conseil fédéral a finalement admis, je cite: "Les informations partagées avec les partenaires étrangers ont montré que durant ces dernières décennies, la présence et les activités des organisations mafieuses en Suisse ont été sous-estimées." C'est une déclaration historique, inquiétante, mais très importante.

Le phénomène est une réalité en Suisse. Nous sommes infectés, et ceux qui travaillent sur le terrain le confirment aussi, nous le sommes fortement. Nous parlons de dizaines de personnes actives et impliquées, et d'affaires mettant en jeu des centaines de millions de francs. Le Conseil fédéral a finalement le courage de ne pas nier le phénomène. Maintenant, nous devons aussi l'affronter avec plus de courage et avec des instruments efficaces. Les expériences italiennes doivent servir d'exemple.

Um das Phänomen der internationalen organisierten mafiosen Kriminalität zu bekämpfen, ist es unerlässlich, dass der Bund eine proaktive und dynamische Rolle übernimmt. Zwar manifestiert sich das Phänomen oft in Straftaten, die in den Zuständigkeitsbereich der Kantone fallen, aber vernetzt und im Zusammenhang sind sie Teil eines international verankerten kriminellen Gefüges.

Ich freue mich deshalb, dass der Bundesrat die Annahme meines Postulates 21.4219, "Bekämpfung der internationalen organisierten Kriminalität. Die Prävention und das Aufdecken von Aktivitäten müssen verbessert werden", beantragt hat. Es ist Zeit, alle verfügbaren Instrumente zu analysieren und eine allfällige Anpassung der Gesetzgebung zu prüfen. Es braucht eine verstärkte Prävention und eine zeitnahe Erkennung von Aktivitäten, die internationalen kriminellen Organisationen zuzuschreiben sind. In erster Linie sind die Beschaffung und der gezielte Austausch von Informationen zwischen nationalen und kantonalen Behörden der Verwaltung und der Strafverfolgung gemeint. Hier hat die Schweiz mindestens zwanzig Jahre Verspätung.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2023 • Siebente Sitzung • 07.06.23 • 08h00 • 22.3659
Conseil national • Session d'été 2023 • Septième séance • 07.06.23 • 08h00 • 22.3659



Accanto alle misure di scambio di informazioni, è essenziale che la Confederazione, in collaborazione con i cantoni, statuisca sistematicamente e preventivamente un divieto di entrata per tutte le persone condannate in Italia, in via definitiva, per mafia, giusta l'articolo 416bis del Codice penale italiano, nonché per gravi reati connessi e correlati. Il livello di infiltrazione mafiosa in Svizzera di attori legati direttamente o indirettamente, attivi o passivi, alla criminalità organizzata è molto preoccupante, come lo ha ammesso anche il Consiglio federale. La misura proposta è già in parte praticata, ma non lo è in maniera sistematica e coordinata con tutti i cantoni.

Le Conseil fédéral rejette la motion en indiquant qu'il agit déjà en règle générale dans ce sens et qu'une condamnation en Italie en vertu de l'article 416bis du code pénal est déjà – toujours "en règle générale" – suffisante. Il souligne ensuite la lourdeur de la preuve des liens avec la mafia. Ce n'est pas bon, nous sommes trop passifs et trop dociles.

Wenn wir das Phänomen bekämpfen wollen, können wir nicht bei der Antwort des Bundesrates stehlenbleiben, sondern müssen konsequenter und rigoroser werden. Die Annahme meiner Motion gäbe ein klares Signal: Wer in Italien wegen Mafia-Delikten verurteilt wurde, darf nicht in die Schweiz einreisen, geschweige denn sich bei uns aufzuhalten. Wir wissen sehr wohl, dass unser Land als Plattform für kriminelle Geschäfte gilt, in dem internationale kriminelle Netzwerke diskret betrieben werden können.

Il Consiglio federale sembra voler cambiare approccio. L'approvazione di questa mozione sarebbe un chiaro segnale politico anche da parte del Parlamento. Chi in Italia è stato condannato per mafia, giusta l'articolo 416bis del Codice penale italiano, nonché per gravi reati correlati, non deve entrare, o peggio ancora, risiedere, nel nostro paese. I singoli casi recenti non mancano. Occorre aprire gli occhi e agire in maniera sistematica. Oggi si procede in questa direzione in alcuni cantoni, ma non vi è ancora un approccio a livello nazionale – e serve anche un segnale politico in questo senso.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: En vertu de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, Fedpol peut interdire l'entrée en Suisse à un étranger ou l'expulser pour sauvegarder la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Dans ce contexte, Fedpol prononce régulièrement des interdictions d'entrée et des expulsions à l'encontre de personnes proches ou faisant partie de la criminalité organisée de type mafieux. Je ne sais pas si c'était historique, mais il est en tout cas exact que nous mentionnons désormais le fait que la Suisse n'est pas épargnée par les grandes organisations de type mafieux ou de crime organisé. C'est ainsi que, en 2018 et 2022, Fedpol a prononcé soixante interdictions d'entrée et trois expulsions à l'encontre de personnes liées à la mafia.

Conformément aux articles 67 alinéa 4 et 68 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, pour prononcer ces mesures, Fedpol doit réunir toutes les informations et les documents nécessaires à l'établissement des faits, tels que les casiers judiciaires, les jugements des tribunaux et les informations de la police. Fedpol doit ensuite procéder à une analyse individuelle pour chaque situation et motiver chacune de ses décisions pour prouver que la personne étrangère représente un danger pour la sécurité nationale.

Or, prononcer systématiquement des interdictions d'entrée à l'encontre de personnes condamnées pour appartenance à la mafia n'est pas susceptible de produire les effets attendus. Pour ces délits sont souvent prononcées des peines de prison de longue durée qui dépassent la durée d'une interdiction d'entrée. De plus, il s'agit de personnes qui n'ont pas de lien direct avec la Suisse et qui, par conséquent, ne viendraient pas dans notre pays. Enfin, prononcer systématiquement des interdictions d'entrée violerait le principe de proportionnalité.

Fedpol est aussi en train de dresser un état des lieux des instruments de lutte contre le crime organisé. Celui-ci contiendra des informations dont nous vous informerons très volontiers. Une enquête a en outre été réalisée l'automne passé auprès des autorités fédérales et cantonales, dotées ou non de compétences en matière de poursuite pénale, afin de recenser les instruments et les éventuelles lacunes en matière d'identification et de poursuite de la criminalité organisée.

Je peux encore ajouter que, lors des discussions avec mon homologue le ministre Piantedosi, la question de la collaboration concernant la mafia entre les instances de police en Italie et en Suisse a été abordée, car c'est fondamental non

AB 2023 N 1168 / BO 2023 N 1168

seulement pour la sécurité aux frontières, mais aussi pour la sécurité intérieure des deux pays ainsi que pour une collaboration de qualité.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous sommes en train de mettre en oeuvre ce qui est utile et nécessaire, le Conseil fédéral propose le rejet de la motion.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2023 • Siebente Sitzung • 07.06.23 • 08h00 • 22.3659
Conseil national • Session d'été 2023 • Septième séance • 07.06.23 • 08h00 • 22.3659



Präsident (Candinas Martin, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 22.3659/26988)

Für Annahme der Motion ... 127 Stimmen

Dagegen ... 46 Stimmen

(14 Enthaltungen)